

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

CERC - Centre d'études et de recherche sur les
contentieux

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université de Toulon

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C



Au nom du comité d'experts¹ :

Marc Ortolani, Président du comité

Pour le Hcéres :

Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

1 Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2) ;

2 Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Marc Ortolani, université Côte d'Azur

Experts : M. Walid Ben Hamida, université Evry-Val-d'Essonne - UEVE
Mme Zoé Jacquemin, université Toulouse 1 Capitole - UT1
M. Stéphane Manson, La Rochelle Université

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. Nicolas Sild

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre d'études et de recherche sur les contentieux
- Acronyme : CERC
- Label et numéro : EA 3164
- Composition de l'équipe de direction : M. Pascal Oudot

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales

SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Le Centre d'Études et de Recherche sur les Contentieux (CERC) a pour principale thématique de recherche le droit des contentieux privés et publics. Celle-ci repose sur quatre axes de recherche conçus pour s'intégrer aux pôles stratégiques prioritaires de l'université de Toulon (Mer, Environnement et développement durable ; Échange et Sociétés méditerranéennes ; Information, Numérique, Prévention) et qui rejoignent les thématiques portées par les Masters adossés à l'unité de recherche.

Les quatre axes de recherche du CERC sont : Contentieux de la territorialisation et déterritorialisation ; Contentieux de la sociologie criminelle ; Contentieux du vivant ; Contentieux du droit du patrimoine.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le CERC a été créé en 1996 au sein de la Faculté de Droit de l'université de Toulon. L'Unité de recherche a été dirigée par Pascal Richard (directeur) et Sophie Perez (directrice adjointe) qui n'ont pas sollicité le renouvellement de leur charge à l'échéance de leur mandat. Afin d'assurer la continuité de la direction, le Président de l'université de Toulon a nommé, le 23 octobre 2018, le professeur Julien Dubarry, administrateur provisoire. À l'issue d'élections organisées le 5 février 2019, Pascal Oudot et Sarah Farhi ont respectivement été élus directeur et directrice adjointe du CERC.

Les locaux du CERC sont situés à l'UFR de Droit – 35, Avenue Alphonse Daudet, 83000 Toulon.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Le CERC est rattaché, avec cinq autres Unités de recherche, à l'École doctorale 509 (Sociétés méditerranéennes et sciences humaines) de l'université de Toulon.

Le CERC est la seule unité de recherche de l'UFR droit rattachée exclusivement à l'université de Toulon ; il oriente essentiellement sa recherche vers le droit interne tandis que sa dimension internationale relève du Centre de droit et de politique comparés (CDPC – UMR CNRS 7318).

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2021

Personnels permanents en activité		
Professeurs et assimilés		2
Maîtres de conférences et assimilés		17
Directeurs de recherche et assimilés		0
Chargés de recherche et assimilés		0
Chercheurs des EPIC et autres organismes, fondations ou entreprises privées		0
Personnels d'appui à la recherche		0
Sous-total personnels permanents en activité		19
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés		7
Personnels d'appui à la recherche non permanents		0
Post-doctorants		0
Doctorants		46
Sous-total personnels non permanents en activité		53
Total personnels		72

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : EN PERSONNES PHYSIQUES AU 31/12/2021. LES EMPLOYEURS NON TUTELLES SONT REGROUPÉS SOUS L'INTITULÉ « AUTRES ».

Employeur	EC	C	PAR
Université de Toulon	19	0	0
Total	19	0	0

BUDGET DE L'UNITÉ

Budget récurrent hors masse salariale alloué par les établissements de rattachement (tutelles) (total sur 6 ans)	159.0
Ressources propres obtenues sur appels à projets régionaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP idex, i-site, CPER, collectivités territoriales, etc.)	22.0
Ressources propres obtenues sur appels à projets nationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP ONR, PIA, ANR, FRM, INCa, etc.)	0.0
Ressources propres obtenues sur appels à projets internationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues)	0.0
Ressources issues de la valorisation, du transfert et de la collaboration industrielle (total sur 6 ans des sommes obtenues grâce à des contrats, des brevets, des activités de service, des prestations, etc.)	2.0
Total en K euros	183.0

AVIS GLOBAL

Le CERC consacre son activité de recherche et sa production scientifique à l'étude des contentieux publics et privés. Elle rassemble à la fois des enseignants-chercheurs publicistes et privatistes. Le champ de recherches de l'unité est particulièrement vaste et hétérogène. En effet, elle n'envisage pas les contentieux sous un prisme processualiste — ce qui aurait pour effet de réduire son périmètre de travail, mais ce qui aurait pour avantage d'améliorer la lisibilité et la cohérence de l'articulation des différents axes de recherche composant le laboratoire.

Sur le plan structurel, le CERC est une unité de taille assez modeste, qui a connu des tensions internes aujourd'hui surmontées et qui bénéficie d'une gouvernance démocratique, consensuelle et appréciée par ses membres. L'unité souffre d'un renouvellement trop lent de ses effectifs d'enseignants-chercheurs (en particulier de professeurs) et d'un déséquilibre entre professeurs (2 seulement) et maîtres de conférences (17). Sur la période évaluée, les effectifs ont diminué, passant par exemple de 23 enseignants-chercheurs titulaires en 2018 à dix-neuf en 2021. L'unité souffre également de l'absence de personnel d'appui à la recherche et de secrétariat. Cette carence prive le CERC d'un appui administratif, technique et logistique qui peut, le cas échéant, nuire à l'activité de recherche de certains de ses membres. Cette situation impose une lourde charge à la direction de l'unité. Le CERC mérite d'être entendu dans ses demandes de renforcement de ses moyens.

La structuration de la recherche, si elle présente quelques fragilités, doit encore faire ses preuves et ce n'est qu'à moyen terme qu'il semble opportun de réfléchir à son évolution. La distribution des axes peut faire penser que ceux-ci sont consacrés exclusivement à certaines disciplines juridiques (le droit public, le droit pénal, le droit privé). Le dénominateur commun de la recherche entre ces axes n'apparaît pas clairement, ce qui peut faire craindre une dilution de l'objet de recherche de l'unité : l'étude du contentieux. L'unité est par ailleurs bien intégrée aux pôles stratégiques prioritaires de l'université de Toulon (Mer, Environnement et développement durable ; Échange et Sociétés méditerranéennes ; Information, Numérique, Prévention) qui rejoignent les thématiques portées par les Masters adossés à l'unité de recherche.

Du seul point de vue quantitatif, la production de la recherche de l'unité reste modérée, en raison d'un investissement inégal des enseignants chercheurs dans l'activité de recherche (341 toutes publications confondues, dont 77 articles de fond publiés dans des revues à comité de lecture, plus de 66 notes et commentaires d'arrêts de jurisprudence ainsi que 18 ouvrages rédigés et mis à jour). En revanche, du point de vue qualitatif, la production de l'unité satisfait à toutes les attentes d'une recherche universitaire de qualité. Les enseignants-chercheurs actifs du CERC publient leurs travaux individuels dans des revues à comité de lecture et auprès d'éditeurs reconnus (par. ex., Dalloz, Gazette du Palais, JCP, Rev. fr. de dr. adm., Revue dr. social, Rev. proc. collectives, Ajda...).

Avec des moyens plus importants, le CERC pourra s'orienter vers une recherche plus ambitieuse et attractive soutenue par des financements contractuels. Ce sera aussi un moyen pour permettre le retour à la recherche de certains enseignants-chercheurs qui s'en sont éloignés.

L'encadrement doctoral est satisfaisant, de même que l'inscription de ses activités de recherche dans la société.

En effet, le CERC est ouvert à son environnement non académique. La proximité des juridictions de premier degré des ordres judiciaire et administratif lui permet de tisser des relations avec ces entités. Cette interaction donne lieu à l'organisation de colloques universitaires, auxquels participent des magistrats, avocats, auxiliaires de justice, experts-comptables.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

De manière transparente, le rapport d'autoévaluation rappelle quelles ont été les principales recommandations formulées à l'occasion de la précédente évaluation.

La dernière évaluation avait souligné une démultiplication des thématiques de recherche de nature à faire « courir un risque de dilution du projet et des responsabilités scientifiques ».

Un effort collectif a été accompli pour structurer la recherche autour du thème central du contentieux, décliné ensuite en quatre axes qui tiennent compte des spécificités de chaque membre, des orientations de recherche de l'établissement et des masters adossés au CERC dont on espère attirer les étudiants.

Même si le résultat est sans doute un peu ambitieux au regard des forces dont dispose l'unité, les recommandations ont été entendues. Des responsables d'axes n'ont pas été désignés mais cela ne semble pas indispensable d'autant que chaque projet est porté par un responsable spécifique.

La précédente évaluation avait signalé que le mode de gouvernance du CERC entretenait des tensions et des ruptures de communication, nuisant au bon déroulement des activités de recherche. La nouvelle gouvernance a adopté un mode de gouvernance « transparent », totalement démocratique et collectif : chaque décision importante est prise en conseil de laboratoire et soumise à un vote à la majorité simple des membres présents de l'unité.

Le précédent comité avait noté la présence d'enseignants-chercheurs ayant une faible (voire aucune) activité en matière de publication, situation aggravée par le départ de plusieurs professeurs n'ayant pas été remplacés. Sur ce dernier point, la situation ne semble guère s'être améliorée. Le CERC comptait 23 enseignants-chercheurs en 2018, dix-neuf en 2021, dont seulement deux professeurs, et ce déséquilibre est préjudiciable à ses activités. Si les questions de recrutement ne relèvent pas des responsabilités du CERC, il a favorisé l'organisation de manifestations interdisciplinaires qui ont permis le retour à la recherche d'enseignants-chercheurs qui avaient fait le choix d'orienter ailleurs leurs activités.

En revanche la suggestion de voir le CERC bénéficier d'un personnel d'appui à la recherche n'a pu être suivie d'effet.

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les ressources de l'unité

Le CERC dispose de locaux répondant à ses besoins et lui permettant de poursuivre son activité. Concernant les ressources en personnel, à commencer par les enseignants-chercheurs, son effectif est de dix-neuf titulaires répartis de manière très inégale (2 professeurs et 17 maîtres de conférences). Cet effectif est suffisant pour que l'unité de recherche puisse remplir les missions qui sont les siennes. Cependant, il ne dispose pas de personnel d'appui à la recherche, ni même d'aucun soutien administratif quelconque sur le site, ce qui constitue un handicap considérable au développement de ses activités. Du point de vue financier, il peut compter sur un legs qui lui assure un financement récurrent mais la dotation annuelle est en diminution. Par ailleurs, plutôt que de chercher à mobiliser des financements contractuels (outre le soutien épisodique de l'université et des collectivités), le CERC a préféré orienter sa recherche vers des solutions plus économes.

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Les objectifs scientifiques semblent clairs au regard de la thématique scientifique générale portant sur l'étude des contentieux, même si celle-ci est conçue de manière très large et quelque peu diluée par les axes choisis pour décliner cette thématique. Ceux-ci demeurent cependant intéressants et équilibrés et traduisent un effort d'adaptation aux pôles scientifiques prioritaires de l'université de Toulon. La recherche étant structurée en axes (et non en équipes), ces axes ne disposent pas d'un responsable spécifique. Même si les enseignants-chercheurs et les doctorants participent indifféremment à un ou plusieurs axes, ces quatre axes semblent assez ambitieux au regard des forces dont dispose l'unité de recherche, bien qu'ils donnent tous lieu à une production scientifique équilibrée.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

Après une période de difficultés qui ont affecté la gouvernance de l'unité, et qui étaient déjà en voie de résolution au moment de l'élection de la nouvelle direction, celle-ci a mis en place un système de gestion transparente qui a amélioré son fonctionnement et la communication entre les membres de l'unité. La gouvernance est assurée par un directeur, une directrice adjointe et un conseil qui se réunit très fréquemment et dont dépendent toutes les décisions importantes.

1/ L'unité possède des ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le CERC dispose d'un personnel enseignant suffisamment nombreux pour lui permettre d'accomplir ses missions : en droit privé, un professeur et huit maîtres de conférences, dont deux sont habilités à diriger des recherches (HDR) ; en droit public, un professeur et sept maîtres de conférences, dont quatre ont l'HDR ; en histoire du droit, un maître de conférences.

Le CERC dispose d'une salle commune offrant aux chercheurs des moyens de travail satisfaisants : elle est dotée des équipements de travail nécessaires (ordinateurs récents, photocopieuse), d'un fonds documentaire et d'équipements favorisant une certaine vie collective. Cette salle sert également de salle d'étude pour les doctorants.

Le CERC bénéficie, en plus de sa dotation annuelle, du legs de Jean-Pierre Beguet, qui lui permet de disposer, chaque année, et de manière pérenne, de la somme de 5 500 € (servant notamment à renouveler le fonds de la bibliothèque du CERC).

Afin de réaliser des économies dans l'organisation de manifestations scientifiques, le CERC s'oriente vers des manifestations dématérialisées, parfois payantes ou mutualisées (et interdisciplinaires) avec d'autres unités de recherche (le centre de Droit et de Politique comparés CDPC, notamment).

Points faibles et risques liés au contexte

Concernant les enseignants-chercheurs, les effectifs du CERC ont diminué (23 en 2018, 19 en 2021) et si deux maîtres de conférences ayant quitté le centre ont été remplacés, il n'en va pas de même pour quatre professeurs (une mutation et trois départs à la retraite) dont les postes restent vacants ; un repyramidage devrait permettre le recrutement d'un professeur en droit privé, mais parallèlement, cinq enseignants-chercheurs ont dépassé les 65 ans et feront valoir leurs droits à la retraite dans les trois années à venir.

À l'heure actuelle, le déséquilibre entre les professeurs (qui ne sont que 2) et les maîtres de conférences (17) est de nature à affecter l'activité de recherche.

Concernant les maîtres de conférences, les possibilités de progression de carrière sont limitées : aucune HDR n'a été soutenue au cours de la période d'évaluation malgré les incitations émanant du CERC, ni aucune candidature à l'agrégation n'a eu lieu pendant la période d'évaluation ; seul un maître de conférences (sur 10 pouvant envisager l'HDR) est actuellement inscrit, deux autres envisagent de le faire ; un maître de conférences a toutefois annoncé qu'il s'inscrirait prochainement à l'agrégation.

Le CERC ne dispose pas de personnel d'appui à la recherche (gestionnaire administratif ou ingénieur d'études) ce qui constitue un handicap au développement de ses activités. Les fonctions généralement dévolues à ce personnel (gestion financière, organisation des manifestations scientifiques, des soutenances, gestion du fonds documentaire, du site internet, de la salle commune entre autres) sont assumées par le directeur et la directrice-adjointe au détriment de leurs autres activités.

Le budget du CERC est en diminution : en plus du legs de Jean-Pierre Beguet, le CERC bénéficie d'une dotation (budget « socle ») proportionnelle aux effectifs et au nombre de soutenances ; elle s'élève en moyenne, sur l'ensemble de la période d'évaluation, à 16.620 €.

Cette dotation, dont le montant a augmenté jusqu'en 2018, a commencé à diminuer par la suite pour atteindre 13.600 € en 2021 et 13.400 € en 2022, en raison d'une diminution des effectifs et de la politique de l'université dite « 80/20 » destinée à financer la création de postes (80% du budget attribué d'office à chaque unité et 20% sur contrats d'objectifs stratégiques), ce qui a eu concrètement pour effet de diminuer de 20% la dotation de l'unité de recherche.

2/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques, y compris dans la dimension prospective de sa politique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Une thématique scientifique transversale assez générale autour de l'étude des contentieux publics et privés, permettant des liens étroits avec les institutions et professions judiciaires.

Un effort pour inscrire les activités scientifiques dans les pôles thématiques structurants de l'université, ce qui se traduit par la labellisation de certaines manifestations et l'obtention de financements et ce qui assure à la fois une ouverture interdisciplinaire et une meilleure valorisation de la recherche.

Une production scientifique équitablement répartie entre les axes ; aucun d'eux n'est délaissé.

Points faibles et risques liés au contexte

Un nombre d'axes de recherche important par rapport au nombre de chercheurs actifs sur lesquels peut compter l'unité.

Bien que présentée comme favorisant la transversalité et la pluridisciplinarité, la structuration en axes peut donner l'impression qu'il s'agit d'une distribution de la recherche par champs disciplinaires (axe 1 vers le droit public, axe 2 vers le droit pénal, axe 4 vers le droit privé). Le risque est aussi celui d'un effacement du contentieux en tant que dénominateur commun de recherche.

3/ Le fonctionnement de l'unité est conforme aux réglementations en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement et de protection du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

La direction du CERC a adopté une gouvernance démocratique qualifiée de « transparente », dans la mesure où toutes les décisions qui se rapportent au fonctionnement et aux projets de l'unité sont votées par le conseil de laboratoire, qui réunit tous les enseignants-chercheurs et deux doctorants élus.

Le conseil de laboratoire est convoqué très fréquemment (en moyenne huit fois par an) avec la souplesse qu'autorise le distanciel. Les réunions donnent lieu à la rédaction d'un compte-rendu diffusé auprès de tous les membres du conseil du CERC

Par la politique de recrutement de ses membres, le CERC veille à assurer la parité au sein de son équipe entre les enseignants-chercheurs concernant leur discipline (droit public ou droit privé) ainsi que la parité hommes/femmes.

Dans la mesure de ses compétences, le CERC s'assure de la qualité des conditions de travail des membres. Il veille à l'accueil de ses enseignants-chercheurs nouvellement recrutés.

Le CERC a mis en place un plan de continuité de l'activité pendant la crise de la covid-19, actualisé en fonction des évolutions des consignes sanitaires.

Points faibles et risques liés au contexte

En matière de ressources humaines le déséquilibre entre le nombre des professeurs (2) et celui des maîtres de conférences (17) constitue un frein à l'accomplissement des missions de l'unité de recherche.

Les perspectives d'évolution de carrière des maîtres de conférences semblent assez limitées.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité

L'attractivité de l'unité est fondée sur l'originalité de certaines manifestations scientifiques, le dynamisme de l'animation de la recherche et la capacité à inscrire en doctorat les étudiants qu'elle a accompagnés dès le Master.

Le CERC accompagne et soutient ses doctorants mais le nombre de soutenances est assez limité et en diminution.

Pour assurer le financement de ses activités, le CERC bénéficie de l'appui des collectivités territoriales et de ses tutelles, mais n'a pas répondu pour l'instant à des appels à projets internationaux, européens, ANR ou PIA. L'absence de personnel d'appui à la recherche se fait ici ressentir, et l'unité ne semble pas trouver auprès des services centraux tout le soutien dont elle aurait besoin ; la centralisation des services au bâtiment de La Garde constitue, de ce point de vue, un autre inconvénient.

1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et contribue à la construction de l'espace européen de la recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

Certaines des thématiques de recherche du CERC sont originales et attractives (le « bruits de la mer », les inondations).

L'activité d'animation scientifique du CERC est très importante (27 colloques en 6 ans).

Points faibles et risques liés au contexte

En raison de son champ de recherche, les activités du CERC sont faiblement internationalisées.

Le rayonnement de la recherche reste encore limité et n'est assuré au plan national que par quelques-uns des membres du CERC.

2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accueil des personnels.

Points forts et possibilités liées au contexte

En amont de l'inscription en doctorat, et grâce aux liens entretenus avec cinq formations de Master, le CERC accueille et accompagne les étudiants de Master 2 afin de les orienter éventuellement l'année suivante vers un parcours de recherche. Ce *continuum* est un moyen de permettre le recrutement de doctorants qui, de fait, sont majoritairement locaux.

Le CERC compte 33 doctorants au moment de la visite (15 en droit privé et 18 en droit public). Durant la période sur laquelle porte l'évaluation, 53 ont été inscrits et neuf ont soutenu leur thèse.

Le CERC met en place un accompagnement pour éviter l'isolement des doctorants et des projets innovants pour les inciter à faire vivre le site internet de l'unité.

Le CERC organise des colloques de doctorants grâce à un financement partagé entre le CERC et l'École Doctorale (ED) et il participe activement aux « doctoriales » organisées par la même ED.

Le CERC apporte une aide matérielle aux doctorants dans la poursuite de leur recherche (matériel informatique, ouvrages, aides financières par l'intermédiaire du Crous).

Des comités de suivi de thèse sont organisés de manière satisfaisante, bien qu'il soit difficile de mobiliser des membres extérieurs.

Points faibles et risques liés au contexte

Assez faible attractivité concernant les doctorants : sur les 53 doctorants apparaissant sur la table des « données de caractérisation », seule une douzaine ne provient pas de l'université de Toulon.

Sur 53 doctorants recensés, seuls trois ont bénéficié d'un contrat doctoral (l'École doctorale ne disposant annuellement que de 5 contrats doctoraux pour 6 unités de recherche) et aucun dispositif Cifre n'est signalé.

Le nombre de soutenances est limité, neuf seulement au cours de la période d'évaluation, contre seize et trois HDR durant la période précédente.

Le nombre des chercheurs invités est assez limité pour la période d'évaluation (2 chercheurs « invités », 3 intervenants internationaux, 4 chercheurs étrangers intervenant dans des séminaires).

3/ L'unité est attractive par la reconnaissance que lui confèrent ses succès à des appels à projets compétitifs.

Points forts et possibilités liées au contexte

Pour assurer le financement de ses activités, le CERC bénéficie de l'appui des collectivités territoriales (notamment la Métropole Toulon Provence Méditerranée) et de ses tutelles (dans le cadre des pôles de recherche de l'université).

Points faibles et risques liés au contexte

Même s'il envisage pour l'avenir une politique plus dynamique dans ce domaine, le CERC n'a pas répondu pour l'instant à des appels à projets internationaux et européens.

Le CERC ne porte pas de projets financés par l'Agence nationale de la recherche (ANR).

Le CERC ne participe à aucune structure créée dans le cadre du PIA 3, mais des demandes sont en cours dans le cadre du PIA 4 (concernant la mer ou le tourisme durable).

4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences technologiques.

Points forts et possibilités liées au contexte

La rédaction de divers manuels de la part de certains membres du CERC constitue un moyen de partager leurs compétences avec un large public.

Points faibles et risques liés au contexte

Sans objet

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

Du point de vue quantitatif, la production scientifique n'est pas très importante proportionnellement à la capacité de l'unité de recherche mais elle n'est pas négligeable et les perspectives d'activités à venir sont encourageantes.

Du point de vue qualitatif, la recherche correspond aux attentes des disciplines concernées mais elle est inégalement répartie entre les enseignants-chercheurs.

Au regard de l'intégration de la production scientifique dans l'environnement local, l'inscription des activités du CERC dans les pôles thématiques de l'université se traduit par la labellisation de certaines manifestations, l'obtention de financements et assure une meilleure valorisation de la recherche. Le CERC participe aussi régulièrement aux « journées scientifiques » annuelles de l'université.

De même, les projets de recherche reconnus pour leur ancrage territorial bénéficient du soutien financier des collectivités territoriales.

Par ailleurs, le CERC est l'un des centres de recherches et institutions scientifiques membres du Gis-Grate (groupement de recherche sur l'Administration locale en Europe) dont le conseil scientifique est dirigé par un membre du CERC.

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

Points forts et possibilités liées au contexte

Des efforts sont accomplis afin de développer une recherche attractive et interdisciplinaire.

Un effort a été réalisé pour s'orienter vers des thématiques originales et novatrices entrant dans les pôles de recherche de l'université.

Le CERC soutient une méthodologie de la recherche qui tend à concilier approche théorique et application pratique des thèmes abordés.

Les enseignants-chercheurs actifs du CERC publient leurs travaux individuels dans des revues à comité de lecture et auprès d'éditeurs reconnus (par. ex., Dalloz, Gazette du Palais, JCP, Rev. fr. de dr. adm., Revue dr. social, Rev. proc. collectives, Ajda...).

Points faibles et risques liés au contexte

Du point de vue qualitatif la recherche correspond globalement aux attentes des disciplines concernées mais elle est inégalement répartie entre les enseignants-chercheurs.

2/ La production scientifique est proportionnée au potentiel de recherche de l'unité et répartie entre ses personnels.

Points forts et possibilités liées au contexte

La production scientifique n'est pas très importante proportionnellement à la capacité de l'unité de recherche mais elle n'est pas négligeable (341 toutes publications confondues) ; elle est même significative pour certains membres du CERC et certains projets collectifs.

On note en particulier la direction scientifique de 27 colloques ayant donné lieu à la publication d'actes, ce qui témoigne d'une animation scientifique importante ; concernant des contributions scientifiques à colloques elles sont autour de 160 (dont 110 publiés), soit 1,4 communication par auteur et par an ; 77 articles de fond ont été publiés dans des revues à comité de lecture, soit 0,7 par auteur et par an. On notera aussi la rédaction de plus de 66 notes et commentaires d'arrêts de jurisprudence ainsi que la rédaction et la mise à jour de dix-huit ouvrages.

On observe une nette reprise de l'activité scientifique durant l'année 2021, après la crise sanitaire.

L'expérience de la crise sanitaire a conduit le CERC à expérimenter l'organisation de manifestations scientifiques à distance, expérience renouvelée ensuite pour des manifestations rendues moins onéreuses et permettant la réunion d'un large public d'intervenants et de participants géographiquement éloignés.

Le CERC soutient ses doctorants dans leur activité scientifique (communications, publications, organisations de manifestations scientifiques).

Points faibles et risques liés au contexte

Du point de vue quantitatif, la production scientifique n'est pas aussi importante qu'on pourrait l'attendre d'une unité comptant dix-neuf enseignants-chercheurs. Une grande inégalité subsiste entre les enseignants-chercheurs quant à leur production scientifique, certains ne prenant part que faiblement à l'activité scientifique de l'unité.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le CERC adhère à la politique d'intégrité scientifique de l'établissement qui dispose notamment d'un référent déontologue ; le CERC s'est doté d'un logiciel de détection du plagiat « compilatio ».

Le CERC est engagé dans une politique de science ouverte et incite ses membres à déposer leurs travaux sur Hal et cet effort apparaît sur le site internet de l'unité. En complément du portail Hal, l'université de Toulon a soutenu le développement de la plateforme SoVisu, à laquelle est associé le CERC, de manière à parfaire la visibilité de la recherche.

Quelques membres du CERC publient également certains de leurs travaux dans des revues en ligne contribuant à la science ouverte.

Points faibles et risques liés au contexte

Sans objet

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

Le CERC tire profit de son positionnement au regard de la carte judiciaire locale, étant environné par tout le panel des juridictions du premier degré.

Ouvert à son environnement non académique, il entretient des liens étroits avec les acteurs et praticiens du monde judiciaire. De diverses manières, et en fonction de ses moyens, l'unité partage ses connaissances avec le grand public.

1/ L'unité se distingue par la qualité de ses interactions non-académiques.

Points forts et possibilités liées au contexte

Bien qu'il soit encore à parfaire, le site internet du CERC est un bon outil d'information à destination du monde académique et non académique.

La présence au sein du CERC de nombreux enseignants alliant compétence universitaire et pratique (avocats, juges auxiliaires) a permis de renforcer les relations avec le milieu professionnel régional, et de développer des interactions y compris à l'occasion de manifestations scientifiques : des acteurs locaux du monde judiciaire interviennent ainsi régulièrement dans les colloques du CERC.

Points faibles et risques liés au contexte

Bien que le CERC parvienne parfois à mobiliser des acteurs nationaux du monde juridique et judiciaire, les interactions non-académiques restent majoritairement locales.

L'activité d'expertise scientifique au bénéfice de structures non académiques est limitée à quelques membres du CERC.

2/ L'unité développe des produits à destination du monde socio-économique.

3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Points forts et possibilités liées au contexte

Certaines manifestations organisées par le CERC sont destinées aux pouvoirs publics et décideurs locaux, comme « les universités d'été de la décentralisation » ou « les aspects juridiques des inondations ».

Des membres du CERC organisent et animent 25 séminaires scientifiques ouverts au grand public.

Le CERC organise des actions de sensibilisation à destination des jeunes : en 2016, organisation d'une manifestation nommée « droit au cœur » à destination de collégiens et lycéens, mais qui n'a pas pu être poursuivie.

Le CERC exprime le souhait de s'engager plus avant dans des projets de science participative.

Points faibles et risques liés au contexte

Aucun

C - RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ à compléter après la visite

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

Continuer à solliciter les moyens en personnel d'appui à la recherche dont l'unité a besoin pour poursuivre sa mission (même s'il ne s'agit que de secrétariat et même si celui-ci doit être mutualisé).

Obtenir les effectifs d'enseignants-chercheurs suffisants, notamment par le recrutement de professeurs permettant de rééquilibrer la composition de l'unité.

Obtenir la consolidation de la dotation financière permettant de soutenir une recherche plus ambitieuse.

Réfléchir à moyen terme à une évolution de la structuration de la recherche (thématique du contentieux et axes de recherche).

Continuer à accompagner les maîtres de conférences dans leur évolution de carrière.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

Accroître l'attractivité concernant des doctorants extérieurs à l'université de Toulon par la qualité des thématiques de recherche et le renforcement des capacités d'encadrement doctoral.

Améliorer le financement du doctorat en ayant recours au dispositif Cifre ou à d'autres sources (collectivités, établissements publics).

S'engager résolument vers la recherche de financements contractuels ou s'associer à des programmes nationaux (ANR) portés par d'autres unités.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

Continuer à inciter les enseignants-chercheurs peu publiants à revenir à la recherche de manière à accroître la production globale de l'unité.

Poursuivre l'internationalisation de la recherche que certaines thématiques privilégiées par le CERC sont susceptibles de favoriser.

Poursuivre l'activité d'animation de la recherche.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

Orienter les interactions non-académiques vers des acteurs nationaux du monde juridique et judiciaire.

Poursuivre le développement d'outils permettant d'entretenir un lien avec le monde judiciaire, tels que l'observatoire des contentieux.

Contractualiser les liens avec les acteurs du monde socio-économique.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 09 novembre 2022 à 08h30

Fin : 09 novembre 2022 à 17h30

Entretiens réalisés : en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

8 h 15 – 8 h 50 Réunion de démarrage du comité d'experts à huis-clos en présence du conseiller scientifique

9 h 00 – 9 h 30 **1^{ère} Séquence – 30 minutes**
Entretien à huis-clos avec la direction de l'unité

9 h 35 – 10 h 20 **2^{ème} Séquence – 45 minutes**
Entretien à huis-clos avec les représentants des tutelles

10 h 20 – 10 h 30 **Pause**

10 h 30 – 11 h 30 **3^{ème} Séquence – 60 minutes – 15 mn exposé par la direction + 45 minutes questions/réponses**
Réunion plénière en présence de l'ensemble des membres de l'unité

13 h 00 – 13 h 30 **4^{ème} Séquence – 30 minutes**
Entretien à huis-clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction).

13 h 30 – 14 h 00 **5^{ème} Séquence – 30 minutes**
Entretien à huis-clos avec les doctorants et les post-doctorants.

14 h 00 – 14 h 30 **6^{ème} Séquence – 30 minutes**
Entretien à huis-clos avec les personnels d'appui à la recherche (PAR)

Le C.E.R.C. ne dispose pas de personnel d'appui à la recherche

14 h 30 – 14 h 45 **Pause**

14 h 45 – 15 h 15 **7^{ème} Séquence – 30 minutes**
Entretien final à huis-clos avec la direction huis-clos

- 15 h 30 – 16 h 30** Entretien à huis-clos du comité d'experts en présence du conseiller scientifique
- 16 h 30** Fin des entretiens

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le Hcéres nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre les sections 01 et 02 du CNU, sollicitées, n'ont pas souhaité être représentées dans ce comité.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Le jeudi 23 février 2023

À HCERES
M le président
Thierry COULHON

Affaire suivie par : Cabinet de la Présidence
T. 04 94 14 24 65
Email : cabinet-presidence@univ-tln.fr
Réf. : 2023-020

Objet : Observations générales relatives au rapport d'auto-évaluation de l'unité de recherche CERC

Monsieur le Président, Cher Collègue,

Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation du laboratoire CERC de l'Université de Toulon.

Nous tenons à remercier le comité d'évaluation et son Président, pour la qualité de l'évaluation menée et les remarques constructives formulées.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, Cher Collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de l'Université

Xavier LEROUX

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

